

# L'accord du participe passé dans les langues romanes : entre pragmatique et syntaxe

Christel Le Bellec

► **To cite this version:**

Christel Le Bellec. L'accord du participe passé dans les langues romanes : entre pragmatique et syntaxe. *Revue Romane*, John Benjamins Publishing, 2009, 1 (44), pp.1-24. 10.1075/rro.44.1.01bel . hal-00747207

**HAL Id: hal-00747207**

**<https://hal.inria.fr/hal-00747207>**

Submitted on 1 Mar 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **L'accord du participe passé dans les langues romanes : entre pragmatique et syntaxe**

**par Christel Le Bellec**

This study aims at describing past participle agreement rules in the Romance languages. These are mainly considered as being an arbitrary set of rules; however, this study is based on the hypothesis that this kind of agreement has primarily a pragmatic function. Indeed, based on the hypothesis that past participle agreement is an example of verb-argument agreement, such as the subject-verb one, we will demonstrate that this agreement is triggered by a subject or a direct object with topic function. The pragmatic factor will be then integrated with those traditionally recognised in the literature, namely nuclear syntactic functions and the auxiliary selected. Finally, we will show why such a variation exists in the Romance languages.

**Mots clés :** accord, participe passé, langues romanes, topique, sujet, objet direct

## **0. Introduction**

Les règles d'accord du participe passé sont souvent considérées comme un ensemble de règles artificielles et hermétiques des grammaires normatives. Néanmoins, derrière cet artifice apparent se dissimulent des principes qui relèvent de la pragmatique. En effet, même si les facteurs reconnus traditionnellement dans le déclenchement de l'accord du participe passé, tels que la présence de l'auxiliaire *être* et les fonctions d'objet direct et de sujet, ont une incidence considérable sur ce phénomène, il reste un facteur, non encore formulé dans la littérature, qui englobe la quasi-totalité des occurrences : il s'agit de la

fonction pragmatique de topique. Autrement dit, l'accord serait déclenché principalement par un élément topical.<sup>1</sup>

Nous postulons, en effet, que le participe passé s'accorde avec le sujet ou avec l'objet direct de la même façon que le verbe s'accorde avec son sujet, mais à condition que cet élément soit topical. Ce qui signifie qu'il faut concevoir l'accord du participe passé comme un exemple d'accord verbe-argument, contrairement à d'autres approches (en particulier Bessler, 1995) qui voient un accord nominal-modifieur.

L'accord du participe passé a trop souvent été analysé uniquement dans la configuration syntaxique dans laquelle il apparaît (notamment dans les travaux de Burzio, 1986 ; Kayne, 1989, 2000 et plus généralement chez les générativistes) en termes de déplacements d'éléments et de transformations de structures qui, selon toute vraisemblance, constituent des approches qui restent très éloignées de ce qui pourrait réellement se produire dans l'esprit du locuteur. C'est aussi pourquoi nous ferons usage des fonctions pragmatiques, car elles sont censées nous rapprocher d'une certaine réalité psycholinguistique.

Nous montrerons que l'accord du participe passé dans les langues romanes dépend donc d'un certain nombre de facteurs, à savoir le type d'auxiliaire sélectionné, les fonctions nucléaires d'objet direct et sujet, et les fonctions pragmatiques. Nous verrons comment s'ordonnent ces différents facteurs dans le déclenchement de l'accord du participe passé au sein des différentes langues romanes et nous tenterons d'expliquer pourquoi il existe une telle variation à travers ces langues, que nous cernerons grâce à des échelles typologiques.

### **1. Un accord nom-adjectif ou verbe-argument ?**

L'accord du participe passé dans le contexte d'un verbe complexe<sup>2</sup> constitue un exemple d'accord unique dans la mesure où le participe passé partage avec l'adjectif les mêmes traits morphologiques d'accord (c'est-à-dire les traits de genre et de nombre) mais s'en écarte par le fait qu'il ne peut commuter avec un adjectif canonique et ne peut donc être considéré comme tel, par exemple :

- (1) a. David est arrivé en retard
- b. \*David est grand en retard

Il ne peut non plus être considéré comme un verbe à part entière puisqu'il ne peut apparaître seul, en effet :

- (2)       \*David arrivé en retard

Il forme un tout indissociable avec l'auxiliaire au sein du groupe verbal, où le participe passé est porteur du sens lexical et l'auxiliaire l'élément porteur des traits de temps et de personne.

Nous montrerons dans la partie suivante que les conditions d'accord du participe passé sont les mêmes que celles de l'accord sujet-verbe, ce qui confortera notre hypothèse d'un accord verbe-argument, qui est fondamentale si l'on veut décrire de façon adéquate les règles d'accord du participe passé.

## **2. La structure informationnelle et l'accord du participe passé**

La structure informationnelle de la phrase spécifie le statut informatif des constituants à l'intérieur du contexte communicatif dans lequel ils s'inscrivent. Cette structure est conçue en deux parties qui sont représentées par le couple de fonctions pragmatiques topique/focus. Ainsi, le topique est ce dont on parle et le focus est l'information nouvelle donnée à propos du topique par prédication (Dik, 1997, ch. 13 et Lambrecht, 1994).

Le topique peut être conditionné par différents facteurs (Creissels, 2006), tels que :

- les *connaissances partagées* par le locuteur et l'interlocuteur, car il y a une tendance à organiser l'énoncé comme apportant une information à propos d'un référent connu ou identifiable par l'interlocuteur, par exemple l'utilisation d'un nom propre implique la référence à une personne connue à la fois de l'énonciateur et de l'allocutaire ;
- le *contexte*, car les éléments déjà mentionnés s'utilisent plus naturellement comme topiques que des éléments nouveaux, par exemple l'utilisation d'un pronom implique que son référent ait été introduit dans le contexte environnant ;
- les *propriétés intrinsèques de topicalité* que possèdent les noms, par exemple les humains s'utilisent plus naturellement comme topiques que les non-humains ou inanimés.

Nous partirons du principe, à la suite de Lazard (1994 et 1996), que l'accord verbe-actant (qui inclut l'accord sujet-verbe et l'accord objet-participe passé) a pour fonction d'assurer la liaison entre des termes disjoints, c'est-à-dire qui ne se situent pas dans le même membre de visée ; autrement dit, ces termes font partie de deux constituants ayant une fonction pragmatique différente (topique ou focus).

Ceci est vrai du sujet puisqu'il est typiquement dissocié du verbe (selon Lambrecht, 1994 et Dik, 1997, le sujet est un topique par défaut) et le verbe s'accorde systématiquement avec lui ; quant à l'objet direct, il est lié au verbe dans sa position canonique, mais s'il est topicalisé (mis dans une position où il aura la fonction topique) et donc disjoint du verbe, alors il déclenchera sur le participe passé la présence d'un indice argumental qui le coréférencie.

On peut vérifier le statut topical de l'objet direct lorsqu'il sort de sa position canonique, grâce à l'utilisation des expressions *Quant à* ou *A propos de* qui permettent de mettre en évidence le topique d'une phrase :

- (3) a. Les cigarettes, vous les avez toutes fumées
- b. À propos des cigarettes, vous les avez toutes fumées

Les contextes dans lesquels a lieu l'accord du participe passé en français sont généralement marqués pragmatiquement. Pour s'en convaincre, examinons les exemples suivants :

- (4) Ces fautes ont été faites par tous les élèves
- (5) a. La femme, on l'a emmenée à l'hôpital
- b. Paul l'a enfin écrite, cette lettre
- (6) a. La pomme que j'ai mangée a un goût acidulé
- b. C'est cette femme que j'ai vue hier dans le restaurant
- (7) Quels romans de Balzac as-tu lus ?

L'exemple (4) est une phrase au passif, la fonction essentielle du passif étant de topicaliser un argument non premier. Les exemples (5a) et (5b) sont des constructions à détachement gauche et droite respectivement, où l'élément détaché est repris par un pronom clitique *l'*, les clitiques ayant une valeur topicale bien connue.

Les phrases (6a) et (6b) sont respectivement une construction à relative restrictive et une construction clivée (à extraction). La proposition ouverte *la pomme [que j'ai mangée]* dans (6a) est présupposée et le reste de la phrase est asserté<sup>3</sup>, mais le pronom relatif *que* dans cette même proposition a une valeur topicale car il reprend le constituant *la pomme* qui est l'objet (de conversation) de l'énoncé. Le syntagme nominal *cette femme* dans (6b) constitue l'élément focal et la relative *que j'ai vue hier dans le restaurant* est la proposition présupposée de la phrase. À l'intérieur de celle-ci, le pronom relatif *que* est topicalisé car il renvoie à l'expression *cette femme* qui est l'entité dont parle le locuteur.

Dans la phrase (7), qui constitue une interrogation partielle, le déterminant interrogatif *quels* pose l'identité des romans comme étant indéfinie, mais le SN *quels romans de Balzac* est topical puisqu'il constitue l'objet de la discussion et/ou de l'interrogation.

Le point commun de toutes ces phrases présentant une marque d'accord sur le participe passé est que dans (4) le sujet du verbe au passif est topical et dans (5), (6) et (7) l'objet direct est respectivement un pronom clitique, un pronom relatif et un SN interrogatif (antéposés au verbe) qui portent la fonction pragmatique de topique. Ce phénomène est similaire à la description de l'accord du verbe en général fait par Lazard (1994), lorsqu'il parle de la 'visée communicative' (qui correspond plus ou moins à la structure informationnelle) :

En règle générale, l'accord tend à ne pas se faire quand l'actant concerné et le verbe appartiennent au même membre (rhème ou plus rarement thème) de la structure de visée. Au contraire un actant thématique tend à être coréférencié dans la forme verbale (...). (Lazard, 1994 : 212)

L'objet rhématique se place typiquement au voisinage du verbe ; il peut se trouver suffisamment caractérisé par cette position et n'avoir pas besoin d'être marqué. En revanche si l'objet est thématique, il tend à s'écarter du verbe et à recevoir une marque de sa fonction ou, dans certaines langues, à se trouver coréférencié dans la forme verbale. (Lazard, 1994 : 215)

L'objet direct a donc un comportement similaire à celui du sujet, puisqu'il s'accorde avec le participe passé lorsqu'il est dissocié du verbe et plus exactement lorsqu'il est topical.

Afin de corroborer l'hypothèse de Lazard, selon laquelle l'accord n'a pas lieu lorsque l'élément se situe dans le même membre de visée que le verbe, nous allons comparer les exemples précédents avec des phrases dans lesquelles l'accord du participe passé est impossible :

- (8) Jean a nettoyé/\*nettoyée la salle de bain pendant une heure
- (9) Il est arrivé/\*arrivés des invités

Dans l'exemple (8), l'objet direct *la salle de bain* est placé immédiatement à droite du verbe, dans sa position canonique, il fait donc partie du même membre de visée que le verbe, à savoir le focus et l'accord y est impossible. Dans l'exemple (9), le sujet est le pronom impersonnel *il* et le groupe *des invités* qui est postposé au verbe, fait partie du même membre que celui-ci, à savoir le focus<sup>4</sup>. On voit donc que l'accord n'a jamais lieu lorsque l'élément fait partie du même

membre de visée que le verbe, que cet élément soit un objet direct en position canonique ou un syntagme postposé dans une structure impersonnelle.

On peut démontrer le caractère focal des compléments postposés au verbe des exemples (8) et (9), puisque l'utilisation de *quant à* est impossible :

- (10) # Quant à la salle de bain, Jean l'a nettoyée pendant une heure<sup>5</sup>
- (11) # Quant à des invités, ils sont arrivés

Ce phénomène correspond à la tendance qu'ont les langues à faire coïncider le topique avec la position initiale de la phrase, cette position correspond souvent à celle de sujet ou à un pronom objet direct antéposé au verbe ; alors que l'argument focalisé a tendance à perdre la fonction sujet et à être rejeté en fin de phrase.

Dans d'autres langues romanes, comme l'italien, on trouve l'accord du participe passé dans les constructions passives et cliticisées (exemples (12a) et (12b)), mais pas dans les constructions dont l'objet direct est un pronom relatif (12c)<sup>6</sup> :

- (12) a. Maria è stata accusata ('Maria a été accusée')
- b. Giovanni la ha accusata ('Giovanni l'a accusée')
- c. I libri che ho letto/\*letti ('Les livres que j'ai lu/lus')

L'espagnol et le portugais ne manifestent l'accord du participe passé que dans les constructions passives, l'accord est impossible avec un clitique objet direct ou avec un pronom relatif (exemples (13) pour l'espagnol et (14) pour le portugais) :

- (13) a. María fue detenida por la policía  
      ('Maria a été arrêtée par la police')
- b. Esa mujer, ya la he visto/\*vista  
      ('Cette femme, je l'ai déjà vu/vue')
- c. La casa que he vendido/\*vendida  
      ('La maison que j'ai vendu/vendue')
- (14) a. Todas as joias foram roubadas  
      ('Tous les bijoux (fem, pl) ont été volés')
- b. Essa questão, tenho-a estudado/\*estudada  
      ('Ce problème, je l'ai étudié')
- c. Os amigos que temos visitado/\*visitados  
      ('Les amis auxquels nous avons rendu visite')

Voici une échelle de réaction des langues romanes au caractère topical du référent par une marque d'accord sur le participe passé, où l'on voit que le français est la langue la plus sensible à la topicalité :

(15) Français > Italien > Espagnol/Portugais

### 3. Les fonctions syntaxiques nucléaires et l'accord du participe passé

#### 3.1. L'accord du participe passé avec le sujet

##### 3.1.1. Les verbes intransitifs et le passif

Le participe passé d'un verbe intransitif construit avec l'auxiliaire *être* (ou l'équivalent en italien) s'accorde avec le sujet :

(16) Maria è venuta ('Marie est venue')

(17) Elles sont parties

On trouve ce genre de constructions uniquement en français et en italien, puisqu'en espagnol et en portugais c'est l'équivalent de l'auxiliaire *avoir* qui est employé dans les temps composés, pour des verbes de traduction équivalente. La présence de l'auxiliaire *avoir* bloque l'accord du participe passé avec le sujet, et ce, dans les quatre langues. L'auxiliaire *avoir* a un rôle inhibiteur qui fait que la topicalité (par défaut) du sujet n'a plus d'incidence sur ce type d'accord. Voici deux exemples, en espagnol et en français respectivement :

(18) Su mujer ha llegado/\*llegada ('Sa femme est arrivée')

(19) Les enfants ont mangé/\*mangés à leur faim

Dans les constructions passives, le participe passé s'accorde avec le sujet en français, en espagnol, en portugais et en italien, car la morphologie passive entraîne la présence de (l'équivalent de) l'auxiliaire *être* :

(20) Marie a été frappée par Jean

(21) María fue detenida por la policía ('Maria a été arrêtée par la police')

(22) Todas as joias foram roubadas ('Tous les bijoux ont été volés')

(23) Maria è stata accusata ('Maria a été accusée')

En italien, l'auxiliaire du passif s'accorde également car les temps composés de cet auxiliaire sont formés avec *essere* lui-même, contrairement aux trois autres langues romanes, pour lesquelles



l'auxiliaire du passif est accompagné de l'auxiliaire *avere* (ou de son équivalent) dans ses formes composées. Comme le participe passé des verbes conjugués avec *essere* est variable, le participe passé de cet auxiliaire est naturellement soumis au principe de la variabilité, là où le français ne connaît que la seule forme invariable *été*.

### 3.1.2. *Les verbes réflexifs*<sup>7</sup>

Le participe passé des verbes intrinsèquement réflexifs (qui ne connaissent que la forme réflexive) (ex. 24 et 25), et des constructions réflexives dites 'neutres' et 'moyennes' (ex. 26 et 27 respectivement), s'accorde obligatoirement avec le sujet en italien et en français :

- (24) Maria si è sbagliata ('Marie s'est trompée')
- (25) Elle s'est évanouie
- (26) La tazza si è rotta ('La tasse s'est cassée')
- (27) La maison s'est bien vendue

Le participe passé des verbes réflexifs à valeur réfléchie et réciproque, dont la particule réflexive peut s'interpréter comme un objet direct, s'accorde avec le sujet en italien et en français (ex. 28 et 29), tandis que si le réflexif peut être interprété comme l'objet indirect du verbe, le participe passé reste inflexible (ex. 30 et 31) :

- (28) Maria si è guardata allo specchio  
( 'Marie s'est regardée dans le miroir' )
- (29) Elles se sont détestées
- (30) Le ragazze si sono mentito ('Les filles se sont menti')
- (31) Ils se sont succédé

Avant d'aller plus loin, signalons que l'accord se fait avec le sujet et non avec le réflexif, car de nombreux arguments nous induisent à penser que la particule réflexive n'est pas un pronom remplissant son rôle d'argument verbal, mais plutôt la trace d'une opération sur la valence verbale, qui se traduit par l'intransitivité du verbe réflexif (Dik, 1985). En effet, le fait que les verbes réflexifs rentrent librement dans la construction impersonnelle, nous induit à penser que le réflexif n'est pas un indice pronominal objet direct comme le sont les pronoms *le, la, les*, puisqu'en français la construction impersonnelle n'admet que des verbes intransitifs. Or, le verbe *se laver* rentre parfaitement dans cette construction, pour preuve :

- (32) Il s'est déjà lavé trois personnes dans la salle de bains.

De plus, il est bien connu que le sujet des verbes intransitifs devient objet direct dans la construction causative, alors que le sujet des verbes transitifs devient objet indirect (comme dans : *Il a fait partir son amie* vs *Il a fait manger du pain à son amie*). Si les verbes réflexifs étaient transitifs, le sujet deviendrait objet indirect et non objet direct :

- (33) a. Il a fait se laver Jean  
b. \*Il a fait se laver à Jean

Enfin, le fait que la particule *se* ne puisse être topicalisée, nous conforte dans notre hypothèse d'un accord avec le sujet topical et non avec un réflexif à fonction objet direct. En effet, seul le sujet peut être topicalisé, en (34b) :

- (34) a. Les voisins se sont salués  
b. À propos des voisins, ils se sont salués  
c. \*À propos d'eux-mêmes, ils se sont salués

Nous observons que l'accord du participe passé a lieu avec tous les verbes réflexifs, sauf lorsque la particule réflexive peut être interprétée comme un objet indirect. Nous postulerons qu'en réalité, ce n'est pas le réflexif qui porte la fonction syntaxique d'objet indirect et qui empêche le déclenchement de l'accord, mais c'est le verbe qui porte en lui un trait sémantique abstrait qui appelle ce type de complément dans sa construction non réflexive. Ce trait sémantique diffère selon l'interprétation du verbe, selon par exemple qu'il reçoit une interprétation passive et qui permet d'expliquer l'accord dans l'exemple (35) ou selon qu'il reçoit une interprétation réfléchie (ou réciproque), qui rend compte du non-accord dans l'exemple (36), du verbe *parler* :

- (35) Les langues romanes se sont parlées sur ce continent  
(36) Ces deux femmes ne se sont plus parlé depuis ce jour

Ainsi, cette analyse permet d'unifier la règle d'accord pour les verbes réflexifs, étant donné que pour les verbes intrinsèquement réflexifs (comme dans *s'évanouir*), la particule réflexive ne peut s'interpréter comme un argument, elle fait partie intégrante du verbe. Ceci vaut également pour les verbes réflexifs de sens passif ou moyen qui se comportent comme des verbes intransitifs (comme dans l'ex. 35).

Selon Audibert-Gibier (1992), la tendance à l'écrit est d'accorder le participe passé d'un verbe réflexif même quand celui-ci s'interprète comme pouvant se construire avec un objet indirect, comme dans :

(37) Les gouvernements de tous les bords se sont succédés<sup>8</sup>

Ceci corrobore notre hypothèse, à savoir que la règle générale est d'accorder le participe passé des verbes réflexifs et que les verbes qui se construisent avec un objet indirect dans leur forme non-réflexive, comme *se succéder*, présentent une difficulté de traitement supplémentaire pour le locuteur (ou le scripteur dans le cas présent) qui justifie l'erreur que l'on peut trouver dans l'exemple (37) ci-dessus. Ce dernier doit en effet rechercher un trait sémantique abstrait de l'interprétation du verbe, qui, à l'instar de l'auxiliaire *avoir*, interdit l'accord du participe passé avec le sujet topical.

### 3.1.3. Généralisation de l'accord avec le sujet

Nous remarquons, à partir de ces données, qu'il y a un lien étroit entre l'accord du participe passé avec le sujet et la présence de l'auxiliaire *être* ou de son équivalent dans les langues romanes. En effet, dès que le verbe est conjugué avec l'auxiliaire *être*, il y a accord du participe passé avec le sujet (sauf dans les quelques cas que l'on a vus).

Concernant les verbes intransitifs, seuls le français et l'italien ont une sélection alternative entre les auxiliaires *être* et *avoir*. Également, ces deux langues prennent toujours (l'équivalent de) l'auxiliaire *être* avec les verbes réflexifs aux temps composés, alors que l'espagnol et le portugais prennent l'équivalent de l'auxiliaire *avoir* et par conséquent ne manifestent jamais l'accord du participe passé avec le sujet des verbes intransitifs et réflexifs. La présence de l'auxiliaire *être* (ou son équivalent) constitue donc un des prérequis au déclenchement de l'accord du participe passé avec le sujet, tandis que l'auxiliaire *avoir* bloque ce type d'accord.

De plus, ces constructions ont en commun le fait que la fonction pragmatique 'topique' est, en règle générale, assignée au sujet d'une construction passive ou au sujet d'un verbe plus généralement (à condition que ce sujet soit défini), ce qui confirme notre hypothèse de départ selon laquelle l'accord se fait avec une expression topicale. Rappelons néanmoins que le sujet topical n'a pas d'incidence sur l'accord du participe passé avec un verbe réflexif dont l'interprétation équivaut à celle d'un verbe construit avec un objet indirect et avec un verbe construit avec l'auxiliaire *avoir*, qui empêchent l'accord avec le sujet.

### 3.2. *L'accord du participe passé avec l'objet direct*

Les verbes transitifs précédés de l'objet direct s'accordent différemment selon la nature de cet objet :

#### 3.2.1. *L'objet direct est un pronom clitique*

Lorsque l'objet direct est un pronom clitique, le français accorde le participe passé avec celui-ci de façon relativement suivie, tandis qu'en italien l'accord est obligatoire avec les pronoms clitiques de troisième personne (*la, le, li, lo*) mais il est facultatif avec les pronoms de première et deuxième personne (*mi, ti, ci, vi*) :

(38) Je les ai surprises

(39) Giovanni la ha accusata ('Giovanni l'a accusée')

(40) Maria, ti ho vista/visto ('Marie, (je) t'ai vue/vu')

Il est intéressant de remarquer que ce phénomène est analogue à celui constaté par Audibert-Gibier (1992) en français parlé. Elle atteste en effet que l'accord est plus difficile avec les pronoms *me* et *te*, alors que l'accord avec les pronoms de troisième personne est plus systématique. Ce phénomène serait dû au fait que pour les pronoms de première et deuxième personne les référents sont immédiatement identifiables (car ils représentent les personnes engagées dans l'acte de communication), d'où la facultativité de l'accord, tandis que le référent d'un pronom de troisième personne est disponible par l'intermédiaire d'une anaphore, ce qui explique le caractère plus systématique de cet accord.

Ceci rejoint les conclusions de Smith (1996) sur la fonction de l'accord du participe passé. Il soutient en effet que l'accord peut servir à récupérer une partie de la référence d'un objet ambigu, donc plus l'accord est fonctionnel, plus il sera maintenu. Il spécifie qu'en réalité c'est parfois l'ambiguïté potentielle, plutôt que l'ambiguïté réelle, qui peut influencer sur la structure d'une langue, ce phénomène ayant été qualifié par Durie (1995) de « surfonctionnalité », c'est-à-dire le « maintien d'une structure formelle même dans des contextes où sa fonction est redondante ».

Par exemple, en italien et en français on trouve les pronoms clitiques *lo, la* et *la, le* respectivement, ainsi qu'une forme élidée *l'* pour ces deux langues. L'existence de ce pronom élidé dans la langue peut créer une ambiguïté que l'accord viendra résoudre en rétablissant la référence : c'est donc cette élision potentielle qui provoquera l'accord avec les

pronoms clitiques de troisième personne, même quand la présence de la voyelle du clitique permet de résoudre l'ambiguïté. Ceci expliquerait, selon Smith, pourquoi en espagnol et en portugais on ne trouve pas l'accord avec les clitiques, puisqu'ils ne connaissent pas la forme élidée.

Concernant l'absence du phénomène d'accord du participe passé avec les clitiques objet direct et plus généralement avec l'objet direct, en espagnol et en portugais, nous alléguerons des raisons typologiques (voir partie 4).

### 3.2.2. *L'objet direct est un pronom relatif*

Lorsque l'objet direct est un pronom relatif, le français accorde le participe passé avec celui-ci de façon quasi systématique à l'écrit (quoique de façon très aléatoire en français parlé selon Audibert-Gibier, 1992), alors qu'en italien cet accord est agrammatical :

- (41) La lettre que j'ai écrite
- (42) La ragazza che ho visto/\*vista ('La fille que j'ai vue')

En italien, le pronom relatif objet direct ou sujet a une forme unique *che*, alors qu'en français il existe deux formes pour deux fonctions différentes, *que* pour les objets directs et *qui* pour les sujets. On retrouve la même chose en espagnol et en portugais, à savoir un pronom relatif unique ne distinguant pas les fonctions sujet et objet direct.

La non-opposition morphologique entre pronom sujet et pronom objet direct rendrait les relatifs inaptes à déclencher l'accord du participe passé. La forme doit être distinctive en ce qui concerne la fonction, comme les pronoms clitiques qui marquent formellement l'opposition entre sujet et objet direct. Ceci explique pourquoi le participe passé s'accorde avec les clitiques en italien et en français et avec le pronom relatif en français uniquement, puisqu'il distingue par sa forme les fonctions nucléaires.

Cependant, ces données vont infirmer le principe de Smith selon lequel l'accord du participe passé a lieu lorsque les formes présentent une certaine ambiguïté. En effet, si l'accord du participe passé était fonctionnel comme le stipule Smith, alors en italien, ainsi qu'en espagnol et en portugais, le participe passé devrait s'accorder avec le pronom relatif puisqu'il présente par sa forme une ambiguïté potentielle.

### 3.2.3. *L'objet direct est un pronom partitif*

Quand l'objet direct est repris par le pronom *en*, le participe passé reste normalement invariable, cependant la règle n'est pas toujours appliquée si l'objet direct entier précède le verbe (Grevisse, 1993 : p. 1335) :

- (43) Des poésies, il en a écrit(es) ! (Riegel, 2002, p.351)
- (44) Des poésies, il en a écrit/\*écrites des centaines (id.)

Dans l'exemple (43), l'accord est facultatif car le pronom *en* reprend une expression partitive, le locuteur a donc le choix d'accorder le participe passé avec l'information connue, à savoir qu'il s'agit de poésies (ce qui lui fournit l'indication de genre et de nombre) ou bien de ne pas l'accorder en raison du caractère indéfini de l'expression. Il s'agit là d'un accord pragmatique, c'est-à-dire que l'accord est déterminé par la manière dont le locuteur conçoit le référent du constituant en question (Cornish : 2000). Cependant, si cette quantité est spécifiée par un constituant postverbal, comme dans l'exemple (44), l'accord est impossible, phénomène qui tient certainement à la préférence d'un accord avec une zone postverbale vide (Audibert-Gibier, 1992), mais en outre, la quantification *des centaines* en position postverbale tend à rendre le référent de l'objet direct focal, ce qui à plus forte raison empêche l'accord.

On peut néanmoins se demander pourquoi dans les exemples (46a et 46b) l'accord est plus difficile à accepter que celui des exemples (45) (ex. de Grevisse, 1993, pp. 1335-36) :

- (45) a. Des conseils, mes trois fils en ont reçu/reçus  
b. Ses ordres, s'il en a donné/donnés, ne me sont pas parvenus  
c. La peur a détruit plus de choses en ce monde que la joie n'en a créé/créées
- (46) a. Des fraises, nous en avons goûté/ ?goûtées  
b. Des carottes, qu'est-ce que j'en ai mangé/ ?mangées !

L'étrangeté des derniers exemples semble montrer que les participes passés processifs, tels que *goûté* acceptent plus difficilement l'accord que les participes passés résultatifs, comme *reçu*, etc.

En italien, l'accord est obligatoire avec les pronoms partitifs, que le quantifieur soit manifeste ou non :

- (47) Birra, ne ho bevuta/\*bevuto ('De la bière, j'en ai bu')
- (48) Birra, ne ho comprata/\*comprato molta

(‘De la bière, j’en ai acheté beaucoup’)

Contrairement au français où l’accord est impossible s’il est suivi d’une partie de son objet direct, l’italien l’accorde systématiquement s’il est suivi du quantifieur, comme dans l’exemple (48), probablement par un phénomène d’euphonie, qui consiste à calquer la finale du participe passé sur la finale du quantifieur qui le suit, en raison de la variabilité du quantifieur *molto* dont l’équivalent en français est invariable.

De plus, avec les noms massifs, l’accord est plus difficile en français, alors qu’en italien il est tout à fait de mise comme on vient de le voir avec les exemples précédents :

(49) De la vaisselle, je vous en ai lavé/ ?lavée

(50) De la bière, j’en ai bu/ ?bue

Ce phénomène tient certainement, comme on vient de le voir plus haut pour les pronoms partitifs en général, au fait que le type d’expression repris par *en* ne permet pas de spécifier le nombre d’éléments (ce qui constitue la particularité des noms non comptables), ce serait donc cette impossibilité d’en spécifier le nombre qui empêcherait l’accord de se réaliser en français. Phénomène qui constitue encore une fois un contre-exemple à l’hypothèse de Smith.

#### 3.2.4. L’objet direct est un SN indéfini quantifié

Lorsque l’objet direct fait l’objet d’une interrogation partielle avec le quantifieur *combien*, l’accord est facultatif :

(51) Combien de truites as-tu pris(es) ?

Dans l’exemple (51), l’accord est facultatif car le quantifieur *combien* remplace une information non connue du locuteur et en tant que telle il a le choix d’accorder le participe passé soit avec *combien* représentant une quantification indéterminée et requérant donc l’invariabilité du participe, soit il accorde le participe passé avec l’information déjà connue, c’est-à-dire qu’il s’agit de *truites*, ce qui lui donne l’instruction de genre et de nombre, à savoir le féminin pluriel, constituant une information suffisante pour lui permettre de faire l’accord. Ce type d’accord est donc encore une fois déterminé par la façon dont le locuteur conçoit le référent de l’expression contrôlée, c’est-à-dire un accord pragmatique (Cornish : 2000).

En italien, le participe passé reste invariable avec *quanto*, alors que si *ne* ou un clitique est présent l'accord a lieu en dépit de la présence du quantifieur :

- (52) a. Quante fotografie hai fatto/\*fatte ?  
 ('Combien de photos as-tu fait ?')  
 b. Quante ne hai fatte ? ('Combien en as-tu faites ?')
- (53) a. Quanti libri hai letto/\*letti ? ('Combien de livres as-tu lu ?')  
 b. Quanti li hai pagati ? ('Combien les as-tu payés ?')

Le non-accord du participe passé en italien avec le quantifieur *quanto*, proviendrait du fait que, contrairement aux pronoms clitiques et partitifs, le référent de *fotografie* ou de *libri* dans (52a) et (53a) n'est pas forcément activé<sup>9</sup> chez l'interlocuteur, alors qu'en (52b) et (53b) l'emploi des pronoms *ne* et *li* implique l'activation des référents auxquels ils renvoient dans l'esprit de l'interlocuteur.

De plus, les clitiques se substituent complètement à l'expression à laquelle ils renvoient anaphoriquement et cette expression n'apparaît pas forcément dans la phrase, tandis que les quantifieurs accompagnent systématiquement le complément auquel ils sont liés. Cette remarque est valable également pour les pronoms relatifs puisqu'ils ne peuvent apparaître seuls, ils sont toujours reliés à leur antécédent dans la phrase. Cela signifie que le référent d'un pronom clitique est activé dans l'esprit de l'interlocuteur, alors que celui d'un quantifieur ou d'un relatif ne l'est pas forcément. C'est donc cette supposée activation dans l'esprit de l'interlocuteur qui va contribuer à déclencher l'accord du participe passé en italien (de la part du locuteur).

### 3.3. *Tension entre l'accord subjectal et objectal : le cas des verbes réflexifs transitifs*

Le participe passé des verbes réflexifs transitifs dont l'objet direct est cliticisé, s'accorde avec ce dernier, en italien et en français :

- (54) (i capelli) Maria se li è lavati  
 (55) (les cheveux) Marie se les est lavés

En revanche, si l'objet n'est pas cliticisé, le participe passé s'accorde avec le sujet en italien, alors qu'en français, il reste invariable :

- (56) Maria si è lavata i capelli  
 (57) Marie s'est lavé les cheveux



Il se produit la même chose si l'objet direct est un pronom relatif : il déclenchera l'accord du participe passé avec ce dernier en français, alors qu'en italien c'est le sujet qui transmettra au participe passé ses traits d'accord :

(58) Les cheveux que Marie s'est lavés

(59) I capelli che Maria si è lavata

Cela nous induit à penser qu'en français, c'est la présence d'un objet direct dans la prédication qui empêche tout accord potentiel du participe passé avec le sujet, puisque la présence d'un syntagme prépositionnel modificateur (60b) ou son effacement (60c) n'empêche pas le participe passé de s'accorder avec le sujet (Le Bellec, 2004, p. 47), en effet :

(60) a. Elle s'est coupé les ongles

b. Elle s'est coupée au doigt

c. Elle s'est coupée

Ainsi, le participe passé ne peut récupérer les traits du sujet si un argument porte la fonction objet direct. Autrement dit, si le verbe est construit avec un objet direct, l'accord avec le sujet est bloqué (sans tenir compte de l'auxiliaire *être*). Ceci semble confirmer la valeur possessive de la particule réflexive, qui équivaut à la paraphrase suivante :

(61) Elle a coupé ses (propres) ongles

Pour l'italien, c'est la présence de l'auxiliaire *essere* qui prévaut et qui déclenchera l'accord du participe passé avec le sujet, tant que l'objet direct ne sera pas cliticisé.

### 3.4. *Les verbes impersonnels*

Voici un échantillon de phrases impersonnelles en français (ex. de Grevisse : p. 1337) :

(62) Quelle chaleur atroce il a fait !

(63) Les négociations qu'il a fallu

(64) Les inondations qu'il y a eu

(65) L'histoire qu'il m'est arrivé

Le complément d'un verbe impersonnel se situe immédiatement à droite du verbe mais n'est pas un objet direct. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer le comportement de ces compléments à celui de vrais

objets directs, en les passivant (ex. 66) et en les pronominalisant avec des clitiques à morphologie accusative (ex. 67) :

- (66) a. \*Les négociations ont été fallues
- b. \*Les inondations ont été eues
- (67) a. \*Il l'a faite (la chaleur)
- b. \*Il me l'est arrivée (l'histoire)

L'invariabilité du participe passé des verbes impersonnels tient au fait que le pronom explétif *il* ne peut constituer un topique, car ce type de pronom n'a aucune référence, il sert simplement à maintenir la cohésion syntaxique de la phrase, il n'y a d'ailleurs aucun topique dans les constructions impersonnelles, puisqu'elles sont généralement entièrement focales (voir partie 1). Le complément postposé fait partie du même membre que le verbe (le focus), il n'y a donc pas d'accord puisqu'aucun élément n'est dissocié du verbe.

Toutefois, dans les exemples précédents (62 à 65), le complément repris par le pronom relatif est bel et bien dissocié du reste du groupe verbal. Ici, ce n'est donc pas la disjonction d'avec le groupe verbal qui entre en ligne de compte, mais plutôt le fait que ce n'est pas un véritable objet direct (au vu des exemples précédents : 66 et 67). La fonction objet direct (ou sujet) est donc un prérequis à l'accord du participe passé. Autrement dit, un complément n'ayant pas la fonction objet direct requise pour l'accord, ne pourra déclencher l'accord du participe passé, malgré son caractère topical ou détaché.

Dans les constructions passives impersonnelles, comme : *Combien de tables a-t-il été repeint*, le non-accord est également de mise, car l'impersonnel l'emporte sur le passif : le pronom explétif *il* n'est pas topical bien que le verbe porte la morphologie passive.

En italien, on trouve les constructions impersonnelles suivantes (ex. de Renzi, 1991) :

- (68) Si è dormito bene ('On a bien dormi')
- (69) Si è mangiato troppi pasticcini ('On a mangé trop de pâtes')
- (70) Si è usciti ('On est sortis')<sup>10</sup>
- (71) Ce la si è mangiata ('On l'a mangée')

Dans ce type de constructions, le premier argument du verbe n'a pas de référence, cette absence de référence est réalisée en italien par l'apparition du SI impersonnel, qui déclenche automatiquement la présence de l'auxiliaire *être* (comme tous les verbes réflexifs).

Le participe passé des verbes qui sélectionnent l'auxiliaire *avere* dans leurs emplois non impersonnels reste invariable (ex. 68 et 69) sauf si l'objet direct du verbe se présente sous la forme d'un pronom clitique (ex. 71). Pour ce qui est des verbes qui se construisent habituellement avec l'auxiliaire *être*, le participe passé récupère les traits de genre et de nombre du référent (non réalisé) (ex. 70). Les règles d'accord pour ce type de constructions sont similaires à celles qui s'appliquent aux constructions non impersonnelles du verbe.

### 3.5. *Les verbes complexes*

En italien, le participe passé du verbe d'une construction causative ou d'une construction à verbe modal (*potere, volere, dovere*) suit les mêmes règles d'accord que celles qui régissent l'accord du participe passé des verbes non complexes. Ces verbes modaux ou causatifs sont caractérisés en italien par leur 'servilité' (Posner, 1996, p.43), c'est-à-dire que le verbe prend automatiquement l'auxiliaire du verbe à l'infinitif qui le suit. Par exemple, le verbe *potere* se construit avec l'auxiliaire *avere* quand il n'est pas la tête d'un prédicat complexe mais si le verbe qu'il régit, dans une construction modale, se construit habituellement avec l'auxiliaire *essere*, alors *potere* prendra l'auxiliaire *essere* :

- (72) Maria ha potuto dormire ('Maria a pu dormir')
- (73) Maria è potuta venire ('Maria a pu venir')

Cette servilité vaut aussi pour l'accord du participe passé, dans la mesure où le verbe à l'infinitif ne pouvant recevoir les traits d'accord, c'est le participe passé qui les récupère, comme dans l'exemple suivant :

- (74) (i libri) li ho voluti leggere ('(les livres) j'ai voulu les lire')

La structure semi-auxiliaire + verbe à l'infinitif est plus imperméable en français, car le participe passé ne s'accorde qu'avec son propre objet direct et non avec celui du complexe verbal. C'est pourquoi le participe passé de *faire* dans les constructions causatives reste invariable ; l'objet direct étant traité comme l'objet de l'ensemble du groupe verbal et non du seul verbe *faire*. Cependant, l'accord à l'oral est fréquemment réalisé, ce qui montre que la topicalité de l'élément continue à influencer sur l'accord du participe passé<sup>11</sup> :

- (75) Elle s'est fait/faite faire une nouvelle robe
- (76) Je les ai fait/faites chercher partout

Concernant le verbe *laisser* suivi d'un infinitif, l'accord a lieu ou non selon que l'on considère le complément comme l'objet direct du verbe *laisser* ou comme l'objet du complexe verbal tout entier, puisque généralement les deux interprétations sont possibles : *Jean a laissé les enfants aller* ou *Jean a laissé aller les enfants* (ce qui n'est pas possible pour le verbe *faire* suivi d'un infinitif : *J'ai fait chercher les enfants partout*, mais : *\*J'ai fait les enfants chercher partout*, ce qui montre que la structure *faire* + infinitif s'est lexicalisée contrairement à *laisser* + infinitif)<sup>12</sup> :

- (77) Jean les a laissé/laissés aller (les enfants)
- (78) Elle s'est laissé/laissée mourir

Il se produit la même chose pour les verbes de perception ou les verbes modaux (tels que *vouloir*, *pouvoir* et *devoir*) suivis d'un verbe à l'infinitif, comme on peut le constater à la lumière des exemples suivants :

- (79) La pluie que j'ai entendue tomber m'a réveillé
- (80) Voici les personnes que j'ai pu accueillir chez moi

Dans la phrase (79), l'accord a lieu car le SN *la pluie* peut être interprété comme l'objet direct du verbe *entendre* (en effet : *J'ai entendu la pluie tomber*) ou du verbe complexe : *J'ai entendu tomber la pluie*. En revanche, dans la phrase (80), l'accord est impossible puisque le SN *les personnes* ne peut être interprété comme l'objet direct du verbe *pouvoir* (en effet : *\*J'ai pu les personnes accueillir*), il est l'objet direct du complexe verbal : *J'ai pu accueillir les personnes*.

### **3.6. Pourquoi l'objet indirect est-il exclu de l'accord du participe passé ?**

Nous avons vu dans les parties précédentes que l'accord du participe passé a lieu avec le sujet lorsque le verbe est construit avec l'auxiliaire *être* et avec l'objet direct lorsqu'il est topical, mais dans aucun cas l'accord n'a lieu avec un objet indirect antéposé ni avec un verbe réflexif dont l'interprétation équivaut à celle d'un verbe construit avec un objet indirect :

- (81) C'est à sa mère qu'elle a menti/\*mentie
- (82) Elle s'est menti/\*mentie à elle-même

Seules les fonctions nucléaires (sujet et objet direct) sont susceptibles de déclencher l'accord du participe passé ; il y a un lien étroit entre sujet

et objet direct, puisque la fonction d'objet indirect est exclue dans le phénomène d'accord du participe passé.

Cette impossibilité serait due au fait que l'argument ayant vocation à porter la fonction objet indirect ne peut être topicalisé aussi facilement que l'objet direct dans la construction passive, il y a donc un lien entre topique et fonctions nucléaires<sup>13</sup> :

- (83) a. Elle a mangé la pomme  
b. La pomme a été mangée (par elle)
- (84) a. Elle a menti à son frère  
b. \*Son frère a été menti (par elle)

De plus, l'objet indirect, contrairement au sujet et à l'objet direct est toujours précédé d'une préposition, c'est certainement aussi une des raisons qui le rend réfractaire à l'accord du participe passé et le distingue des fonctions nucléaires.

L'objet direct partage donc avec le sujet cette propriété commune, celle de pouvoir alterner de fonction syntaxique selon les besoins communicatifs.

#### 4. Typologie des langues romanes

Seuls l'italien et le français manifestent l'accord du participe passé avec l'objet direct. On peut alors diviser les langues romanes en deux types distincts :

- **Type 1** : les langues dans lesquelles le participe passé d'un verbe à un temps composé peut incorporer deux types d'indices actanciels<sup>14</sup> (cependant mutuellement exclusifs), représentant soit le sujet, soit l'objet (le plus topical) : ces langues sont l'italien et le français ;

- **Type 2** : les langues dont le participe passé ne peut incorporer qu'un seul type d'indice actanciel, celui du sujet : ces langues sont l'espagnol et le portugais.

En plus de ne jamais pouvoir accorder le participe passé avec l'objet direct, les verbes espagnols et portugais n'ont pas non plus de sélection alternative entre les auxiliaires *être* et *avoir* aux temps composés, par contre ils disposent de deux auxiliaires prédicatifs : *ser* et *estar* alors que le français et l'italien n'en connaissent qu'un. Nous supposons donc que dans les langues qui sélectionnent *être* pour certains verbes intransitifs, il existe également l'accord du participe passé avec l'objet, ce qui renforce l'opposition typologique des deux types de langues et qui

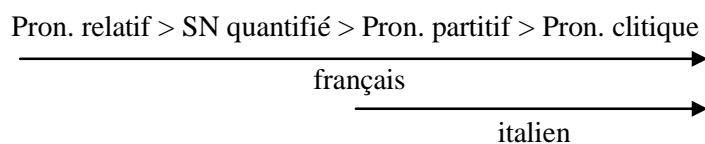
confirme l'étude de Lois (1990) sur un grand nombre de langues romanes.

De plus, en espagnol et en portugais, les valeurs du passé composé sont différentes de celles du passé composé en français et en l'italien, ce qui amène les locuteurs hispanophones et lusophones à utiliser plus fréquemment le passé simple, là où les locuteurs francophones et italophones utilisent le passé composé (le passé simple étant réservé à l'écrit) :

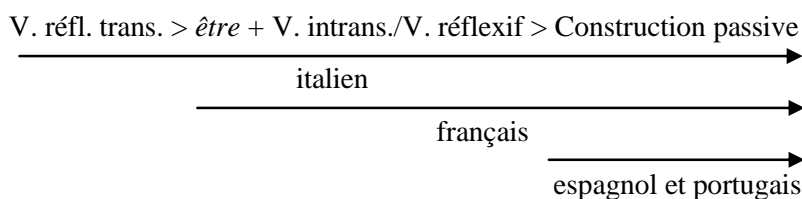
- (85) a. La manzana, se la comió María (esp.)  
b. A maça, comeu-a a Maria (port.)
- (86) a. La mela, l'ha mangiata Maria (it.)  
b. La pomme, Marie l'a mangée / C'est Marie qui l'a mangée

### 5. Echelles typologiques de l'accord du participe passé

Voici deux échelles d'accord du participe passé (conçues d'après la nature de l'élément déclencheur de l'accord), l'une pour l'accord avec l'objet direct et l'autre pour l'accord avec le sujet. D'après ces échelles, si pour une langue donnée, on trouve l'accord du participe passé dans un certain rang, alors on devrait également le trouver dans tous les rangs inférieurs (comme nous l'avons illustré en indiquant sous les flèches les langues concernées) :



*Figure 1 : Echelle d'accord du participe passé avec l'objet direct<sup>15</sup>*



*Figure 2 : Echelle d'accord du participe passé avec le sujet<sup>16</sup>*

Les langues faisant partie du type 1 (celles qui peuvent incorporer deux types d'indices actanciels) peuvent avoir accès aux deux échelles,

tandis que celles qui entrent dans le type 2, n'ont pas accès à l'échelle 1 (elles se cantonnent à l'échelle 2). L'échelle 1 d'accord du participe passé avec l'objet direct ne concerne donc ni l'espagnol ni le portugais, puisqu'ils ne manifestent aucun cas d'accord avec l'objet direct (et pour cette raison font partie du type 2).

L'échelle 1 est prioritaire par rapport à la seconde, c'est-à-dire que si pour une langue donnée (du type 1) des éléments des deux échelles sont présents dans la même phrase, c'est l'élément de l'échelle 1 qui déclenchera l'accord. Par exemple, si l'objet d'un verbe pronominal transitif en italien est cliticisé, alors le participe passé s'accordera avec le clitique objet direct au détriment de l'accord avec le sujet :

(87) I biscotti, se li è mangiati Paola ('Les biscuits, Paola les a mangés')

Par contre si l'objet direct n'est pas cliticisé, alors l'accord se fera avec le sujet, comme le prédit l'échelle 2, de même si l'objet est un pronom relatif, l'accord se fera avec le sujet puisque l'italien n'a pas accès au pronom relatif (cf. figure 1) ; nous aurons donc :

(88) Paola si è mangiata i biscotti ('Paola a mangé les biscuits')

(89) I biscotti che Paola si è mangiata  
( 'Les biscuits que Paola a mangés')

Si les échelles n'étaient pas ordonnées, on pourrait voir s'appliquer indifféremment l'accord du participe passé avec le sujet ou avec l'objet direct pour une phrase comme (87). Si l'échelle 2 s'appliquait en premier, alors on verrait s'accorder le participe passé avec le sujet en italien, puisqu'il s'agit d'un verbe pronominal transitif, on aurait donc :

(90) \*I biscotti, se li è mangiata Paola

Pour le français, l'échelle 1 prédit correctement que l'accord se fera avec un objet antéposé mais jamais avec le sujet si le verbe réflexif est transitif, puisque le français n'a pas accès au rang supérieur de l'échelle 2.

## 6. Conclusion

Nous avons montré dans cet article que l'accord du participe passé est essentiellement tributaire de trois facteurs interdépendants et qui interagissent différemment selon la langue en question. Ainsi, en français et en italien, nous avons vu que l'auxiliaire *être* est un prérequis au déclenchement de l'accord du participe passé avec le sujet, puisqu'en

présence de l'auxiliaire *avoir*, le participe passé reste invariable. Également, l'accord n'a lieu qu'avec des expressions portant au préalable l'une des deux fonctions nucléaires (sujet ou objet direct).

Nous avons pu constater que le français accorde de façon quasi systématique le participe passé d'un verbe à un temps composé avec l'objet direct antéposé. Ce phénomène a pu être attribué à la tendance que présente le français à récupérer sur le participe passé du verbe les traits de genre et de nombre de l'objet direct mis dans une position non canonique. Ceci explique pourquoi le participe passé ne s'accorde jamais avec un objet en position postverbale, donc canonique, puisqu'il y aurait redondance de marques de cette fonction. On a également pu rapprocher ce type d'accord de celui du sujet, puisque dès qu'un argument porte la fonction sujet il est généralement topicalisé, donc dissocié du prédicat.

En italien, les choses diffèrent quelque peu, puisque le participe passé ne s'accorde qu'avec des expressions dont le référent est non seulement topical mais également activé dans l'esprit de l'interlocuteur, c'est-à-dire avec les pronoms clitiques et partitifs. Les éléments dont le référent est seulement topical ne suffisent pas à déclencher l'accord du participe passé, comme c'est le cas avec les pronoms relatifs et les SN quantifiés.

Concernant l'espagnol et le portugais, qui sont les parents pauvres de l'accord du participe passé, l'accord n'a lieu qu'avec le sujet dans les constructions passives, puisque c'est l'unique cas où apparaît (l'équivalent de) l'auxiliaire *être*. Ces langues faisant partie du type 2, elles ne peuvent incorporer qu'un seul type d'indice, celui du sujet et jamais celui de l'objet direct.

Ces conclusions ouvrent la voie à de nouvelles recherches dans le domaine de l'accord du participe passé et permettront notamment d'intégrer la description de ce phénomène à un modèle grammatical qui offre un niveau de représentation pragmatique.

De plus, la description et la formalisation de ces règles pourraient permettre d'améliorer les méthodes d'apprentissage des règles d'accord du participe passé (et l'on sait la difficulté qu'elles présentent pour les élèves), si l'on cesse de les considérer comme étant purement arbitraires.

*Christel Le Bellec*  
CLLE-ERSS



### **Bibliographie**

- Audibert-Gibier, M. (1992) : Etude de l'accord du participe passé sur des corpus de français parlé. *Langage et Société*, 61, pp. 7-30.
- Bessler, P. (1995) : L'accord du participe passé dans les langues romanes : une approche morphosyntaxique. *La Revue canadienne de Linguistique*, 40.3, pp. 269-290.
- Burzio, L. (1986) : *Italian Syntax : A Government Binding Approach*, Dordrecht, Reidel.
- Cornish, F. (2000) : L'accord, l'anaphore et la référence : quelques enjeux, in : Coene, M., W. de Mulder, P. Dendale, & Y. D'Hulst (éds.) : *Studia linguistica in honorem Lilianae Tasmowski*. Unipress, Padoue, pp. 509-533.
- Creissels, D. (2006) *Syntaxe générale : une introduction typologique 2, la phrase*, Lavoisier, Paris.
- Dik, S.C. (1985) : Formal and semantic adjustment of derived constructions, in Bolkestein, A.M., de Groot, C. & Mackenzie, J.L. (éds.) : *Predicates and Terms in Functional Grammar*, Dordrecht, Foris, pp. 1-28.
- Dik, S.C. (1997) : *The Theory of Functional Grammar, Vol. 1: The structure of the clause* (2nde édition, éditée par K. Hengeveld), Mouton de Gruyter, Berlin et New York.
- Durie, M. (1995) : Towards an understanding of linguistic evolution and the notion 'X has a function Y', in : Abraham, W., T. Givón & S. Thompson (éds.) : *Discourse Grammar and Typology : papers in honor of John W. M. Verhaar*. Benjamins, Amsterdam & Philadelphie, pp. 275-308.
- Grévisse, M. (1993) : *Le Bon usage : grammaire française*, Duculot, Paris.
- Kayne, R. (1989) : Facets of Romance Past Participle Agreement, in : Benincà, P. (éd.) *Dialect Variation and the Theory of Grammar*. Dordrecht, Foris (reparu dans Kayne, R. (2000) ch.3, pp. 25-39).
- Kayne, R. (2000) : Past Participle Agreement in French and Italian, ch.2 in : *Parameters and Universals*, Oxford University Press, New York, pp. 10-24.
- Lambrecht, K. (1994) : *Information Structure and Sentence Form*, Cambridge Studies in Linguistics, Cambridge University Press.
- Lazard, G. (1994) : *L'actance*, PUF, Paris.
- Lazard, G. (1996) : Fonction de l'accord verbe-actant. *L'accord : Faits de langue*, 8, pp. 151-160.
- Le Bellec, C. (2004) : *L'accord du participe passé dans les langues romanes*, Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail.

- Lois, X. (1990) : Auxiliary selection and past participle agreement in Romance. *Probus*, 2, pp. 233-255.
- Posner, R. (1996) : *The Romance Languages*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Renzi, L. & G. Salvi (1991) : *Grande grammatica italiana di consultazione, Vol. II : I sintagmi verbale, aggettivale, avverbiale. La subordinazione*, Il Mulino, Bologna.
- Riegel, M., J-C. Pellat & R. Rioul (2002) : *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris.
- Smith, J.-C. (1996) : Surfonctionnalité et hyperanalyse : L'accord du participe passé dans les langues romanes à la lumière de deux théories récentes. *L'accord : Faits de langues*, 8, pp. 113-120.
- Zribi-Hertz, A. (1978) : Economisons-nous : à propos d'une classe de formes réflexives métonymiques en français. *Langue française*, 39, pp. 104-128.

---

<sup>1</sup> Je remercie vivement Francis Cornish pour ses relectures et ses commentaires qui m'ont été d'une grande utilité dans l'aboutissement de cet article.

<sup>2</sup> Nous entendons par 'verbe complexe' un verbe formé d'un auxiliaire et d'un verbe à un temps non fini, c'est-à-dire le participe passé ou l'infinitif du verbe. Ici, il s'agit du participe passé qui, accompagné de son auxiliaire, sert à former les temps composés du verbe.

<sup>3</sup> L'information présumée connue est une présupposition, selon Lambrecht, tandis que l'information nouvelle correspond à une assertion. D'autres auteurs, notamment Lazard, emploient les termes de 'thème' et 'rhème' pour référer à l'information connue et l'information nouvelle respectivement. Le 'thème' diffère donc de notre 'topique' défini plus haut. Il y a toutefois une corrélation entre 'ce dont on parle' et l'information connue, car, comme on l'a vu plus haut, on parle souvent de choses que l'on suppose connues de l'interlocuteur.

<sup>4</sup> Les constructions impersonnelles sont aussi considérées comme des énoncés *thétiques*, où toute la proposition est focale, par opposition aux énoncés *catégoriques*, dans lesquelles une information nouvelle est donnée à propos d'un topique par prédication.

<sup>5</sup> Cette phrase est inacceptable en réponse à une question du type *Que s'est-il passé ?* ou bien si le focus est le SV entier, par contre elle est acceptable en réponse à une question portant sur un topique comme : *Et la salle de bain, qu'en est-il ?* En fait, le topique de la phrase (8) serait plus naturellement le référent de *Jean*, dont on pourrait dire : *A propos de Jean, il a nettoyé la salle de bain pendant une heure*, et dans ce cas l'inacceptabilité de (10) serait justifiée.

<sup>6</sup> Nous nous limitons à étudier le phénomène d'accord du participe passé dans les langues romanes standard.

---

<sup>7</sup> Nous emploierons le terme ‘réflexif’ pour référer à ce que la grammaire traditionnelle dénomme ‘pronominal’, car comme le fait remarquer Zribi-Hertz (1978), le terme ‘pronominal’ laisse entendre à tort que la particule réflexive est un substitut nominal. Or, comme nous le verrons plus loin, le clitique réflexif ne se comporte pas comme un pronom, malgré son apparence, c’est pourquoi il est nécessaire de le distinguer terminologiquement des vrais pronoms. Le point commun de ces verbes étant la coréférentialité de la particule avec le sujet, le terme ‘réflexif’ nous paraît donc plus apte à rendre compte de cette particularité formelle commune et présente l’avantage de rester neutre quant aux valeurs possibles de ce marqueur.

<sup>8</sup> Ce qui nous importe ici, c’est la possibilité de voir apparaître l’accord dans la langue en question, plutôt que sa réalisation systématique ou sa stigmatisation par la norme.

<sup>9</sup> L’activation d’un référent concerne les référents identifiables et peut prendre différentes valeurs : activé, accessible ou inactif (Lambrecht, 1994). L’identifiabilité a trait aux suppositions du locuteur sur la disponibilité ou non d’un référent particulier du discours dans l’esprit de l’interlocuteur. Un état d’activation exige donc une représentation mentale dans l’esprit de l’interlocuteur.

<sup>10</sup> Il s’agit là d’une syllepse ou d’un accord *ad sensum*, tant en italien qu’en français, puisque le référent pluriel n’est pas réalisé syntaxiquement mais transmet tout de même ses traits d’accord au participe.

<sup>11</sup> Audibert-Gibier (1992) précise que ce type d’accord est réalisé dans diverses régions et que les occurrences relevées proviennent de transmissions audiovisuelles ou radiophoniques. Ce type d’accord fautif proviendrait en fait d’une hyperapplication de la règle d’accord avec le topique (qui est sujet dans (75) et objet direct antéposé dans (76)).

<sup>12</sup> La structure *laisser* + infinitif tend également à se lexicaliser, notamment dans certaines expressions, comme *laisser tomber*, dans laquelle le verbe *tomber* a perdu son sens propre pour faire prendre à l’ensemble du complexe verbal le sens d’ « abandonner ». Ainsi, *J’ai laissé tomber mon ami* ne signifie pas *J’ai laissé mon ami faire une chute*, mais plutôt *J’ai abandonné mon ami*.

<sup>13</sup> Même si on rencontre sporadiquement une diathèse visant à topicaliser l’argument à vocation d’objet indirect, du type *se faire* ou *se voir* suivi du verbe à l’infinitif, comme *Elle s’est fait voler son portefeuille* ou *Il s’est vu offrir un cadeau de bienvenue*, cette construction a un domaine d’application relativement plus limité que celui du passif et ne fonctionne pas pour tous les types de verbes (notamment les bivalents).

<sup>14</sup> L’indice actanciel représente uniquement les traits de genre et de nombre.

<sup>15</sup> Ces échelles ne tiennent pas compte du caractère facultatif de chaque type d’accord dans telle ou telle langue, mais seulement de son existence, de sa possibilité d’apparition dans la langue.

---

<sup>16</sup> V. réfl. trans. est mis pour ‘verbe réflexif transitif’ et V. intrans. pour ‘verbe intransitif’.